

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2091

28 août 2013

SOMMAIRE

Capellae Luxembourg S.A.	100322	DB Capital Investments Sàrl	100352
Capp Holdings S.à r.l.	100322	DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l.	100329
Castro Finance S.à r.l.	100324	DD Brazil Holdings S.à r.l.	100330
Castro Finance S.à r.l.	100324	DD Turkey Holdings S.à r.l.	100330
Catelan S.A.	100326	Dentasmile, s.à r.l.	100329
Catelan S.A.	100324	Digital Realty (Manchester) S.à r.l.	100323
Celtic Sàrl	100325	Dominium Palmaille S.A.	100328
Centerra Luxembourg (III) S.à r.l.	100322	Donako China Investments S.à r.l.	100329
Ceraminvest S.A.	100325	Doranda S.A.	100326
Chaussures Bastian S.à r.l.	100326	Doranda S.A.	100329
Chez Julie S.à r.l.	100326	Dotcom Luxembourg S.A.	100322
CIFEX-Compagnie Fiduciaire d'Expertise S.A.	100325	Douyam S.à r.l.	100364
Circle K Asia	100335	DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l. ..	100329
CMP Holdings S.à r.l.	100368	Earth Holdco 1 S.à r.l.	100355
Cobelfret Waterways S.A.	100327	Edonis Holding S.A.	100327
Cofipalux Invest S.A.	100327	Egerson Properties S.A.	100324
Comptabilité STC Sàrl	100325	EIF Soparfi C S.à r.l.	100325
Consultant S.à r.l.	100323	Elara Global Funds	100324
Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l.	100323	European Real Estate Capital S.à r.l.	100368
Cordonnerie Express s.à r.l.	100328	European Society of Veterinary Dermato- logy S.à r.l.	100339
Core Laboratories Luxembourg S.à r.l. ..	100323	First Climate Asset Management S.A. ..	100355
CPDF S.A.	100328	G-Brands.1946	100368
C-Rights S.à r.l.	100368	G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	100366
Crystal Sunset S.A.	100323	HayFin Ruby Luxembourg S.à r.l.	100327
CT S.A.	100328	Stradivari Advisors S.A.	100331
CVCIGP II JHC S.à r.l.	100328	Twiga Private S.A. SPF	100333
CVCI Luxembourg Holding S.à r.l.	100337	Union Immobilière Sàrl	100330
CVI AA Lux Finance S.à r.l.	100346	YAPITAL Financial A.G.	100334

Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013093108/11.

(130114075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Dotcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 107.780.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093213/10.

(130114691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Capp Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.986,80.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.690.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 290 du 11 février 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Capp Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013093105/16.

(130114103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Capellae Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.043.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique en date du 27 juin 2013 qu'a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013093129/16.

(130114196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 168.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093120/10.

(130114205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 130.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013093121/10.

(130113834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Core Laboratories Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 168.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013093122/10.

(130114005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Crystal Sunset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093124/10.

(130114587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Digital Realty (Manchester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.337.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013093187/14.

(130114762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Castro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.786.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093136/10.

(130113861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Castro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.786.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093137/10.

(130113862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Catelan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.261.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013093138/10.

(130114488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Egerson Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093235/10.

(130114369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Elara Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.804.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration daté du 20 février 2013 que le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013093239/14.

(130114044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

EIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 197.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société EIF Soparfi D S.à r.l., associé unique de la société émargée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013093237/14.

(130114655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Celtic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093143/10.

(130114497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Ceraminvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.177.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013093145/10.

(130114491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CIFEX-Compagnie Fiduciaire d'Expertise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013093162/10.

(130114252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Comptabilité STC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 17C, rue de la Fail.

R.C.S. Luxembourg B 161.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Comptabilité STC Sàrl

Référence de publication: 2013093174/10.

(130114458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Catelan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.261.

—
Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 6 juin 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015.

- Manette OLSEM, 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Evelyne GUILLAUME, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013093139/15.

(130114582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Chaussures Bastian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 10, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 146.319.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013093158/11.

(130114294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Chez Julie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 17, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 167.997.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013093159/11.

(130114221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Doranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.625.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 2013

La cooptation avec effet au 15 novembre 2012 de Madame Corinne BITTERUCH, Conseiller Juridique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Fabio GASPERONI, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

DORANDA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093190/17.

(130114475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Cofipalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.398.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Olivier OUDIN. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 13 mai 2013.
Certifié sincère et conforme
COFIPALUX INVEST S.A.
A. RENARD / O. OUDIN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093173/16.

(130114425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Edonis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 32.396.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013093234/11.

(130114176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Cobelfret Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 92.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Adriaens / M. Jadot
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093171/11.

(130114670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

HayFin Ruby Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 162.062.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2013

Rectificatif du dépôt déposé le 5 juillet 2013 - L130112122

- Mons. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 13 mars 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.

Luxembourg, le 13 mars 2013.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2013093323/16.

(130113847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Cordonnerie Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 60.538.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013093177/10.

(130114399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CPDF S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093178/10.

(130114364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Dominium Palmaille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 132.730.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dominium Palmaille S.A.

Référence de publication: 2013093188/10.

(130114084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 127.426.

Rectificatif du dépôt L130046692

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093180/11.

(130114288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CVCIGP II JHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.050.

Veillez prendre note que l'adresse de l'associée unique, CVCIGP II JHC, L.P., est désormais la suivante: 94, Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108 Iles Caïmans.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour CVCIGP II JHC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093181/13.

(130114056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Donako China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.015.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093189/10.

(130114547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 106.006.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Mention de dépôt corrigé d'un document déposé antérieurement avec le numéro de dépôt initial au RCS (L130098803)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093194/10.

(130114462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Dentasmile, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 119.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093206/10.

(130114505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Doranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORANDA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093191/12.

(130114476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013093201/12.

(130113879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

DD Brazil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.012.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.740.

Les Comptes Annuels du 23 mars 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013093202/12.

(130113949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

DD Turkey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.012.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.442.

Les Comptes Annuels du 23 octobre 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013093203/12.

(130113923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Union Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5856 Hesperange, 8, rue Nicolas Luxen.

R.C.S. Luxembourg B 42.387.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil treize, le vingt et un juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Léon SCHMITZ, retraité, né à Marnach, le 19 octobre 1930, époux de Madame Irène WAGNER, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Canal,
 - 2) Monsieur Arnold SCHMITZ, retraité, né à Munshausen, le 20 février 1932, veuf de Madame Irène KARIER, demeurant à L-7738 Colmar-Pont, Impasse Schmitz,
 - 3) Madame Margot SCHMITZ, retraitée, née à Munshausen, le 26 août 1933, divorcée, demeurant à B-5100 Jambes/Namur (Belgique),
 - 4) Monsieur Jean Pierre SCHMITZ, retraité, né à Marnach, le 11 janvier 1937, époux de Madame Marie Thérèse SCHNEIDER, demeurant à L-3252 Bettembourg, 45, route de Livange,
 - 5) Madame Caroline SCHMITZ, retraitée, née à Marnach, le 23 mai 1940, épouse de Monsieur Victor SCHOLER, demeurant à L-1451 Luxembourg, 25, rue Théodore Eberhard,
 - 6) Madame Esther SCHMITZ, femme au foyer, née à Esch/Alzette, le 17 juillet 1959, épouse de Monsieur Alexis BARTHELMEY, demeurant à L-9753 Heinerscheid, 41, Huserknapp,
 - 7) Monsieur Arsène SCHMITZ, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1962, époux de Madame Viviane BREUER, demeurant à L-9184 Schrondeweiler, 36, rue Principale,
 - 8) Madame Joyce SCHMITZ, employée de banque, née à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 1966, épouse de Monsieur Gérard LAMESCH, demeurant à L-9753 Heinerscheid, 15, Huserknapp,
 - 9) Madame Monique SCHMITZ, retraitée, née à Wiltz, le 24 octobre 1948, épouse de Monsieur René VAN DEN BRANDEN, demeurant à L- 5856 Hesperange, 8, rue Nicolas Luxen,
- les comparants sub 1) à 8) ici représentés par Madame Monique SCHMITZ, préqualifiée,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 juin 2013,

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

10) Maître Christophe BRAULT, avocat, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy,

agissant en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu l'associé Monsieur Jean NEHRENSHAUSEN, décédé à Luxembourg, le 12 février 2002.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée UNION IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à L-5856 Hesperange, 8, rue Nicolas Luxen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 42.387, («la Société»);

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 119 du 19 mars 1993;

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 25 janvier 2013.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions prises à l'unanimité, suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les opérations de liquidation sont terminées, et que la Société se trouve entièrement liquidée aux droits des parties, préalablement à la signature des présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation, dont rapport en annexe, et donne décharge sans réserve ni restriction au liquidateur Madame Monique SCHMITZ pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la société UNION IMMOBILIERE, S.à r.l., a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au L-5856 Hesperange, 8, rue Nicolas Luxen. Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à environ EUR 935,-.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schmitz, Brault, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2013. Relation: LAC/2013/29123.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME. Délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093713/70.

(130114621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Stradivari Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 106.766.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "STRADIVARI ADVISORS S.A.", mit Sitz in L-6871 Wecker, 2, Zone d'Activité Op Huefdreich, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 106.766, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg amtierenden Notar Frank Baden, am 8. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 720 vom 20. Juli 2005,

abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch die in Luxemburg amtierende Notarin Joëlle Baden, am 3. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1353 vom 4. Juli 2007.

Die Versammlung wird um 10.10 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Uwe TRUPPEL, Fondsmanager, wohnhaft zu D-54456 Tawern, In den Brühlmorgen 15,

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Régis WEILER, Fondsmanager, wohnhaft zu F-67600 Oeting, square Victor Hugo,

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Dame Brigitte FLOENER, Privatbeamtin, wohnhaft zu Roeser,

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung lautet:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6871 Wecker, 2, Zone d'Activité Op Huefdreich nach L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

2. Abänderung von Artikel 3, erster Absatz der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

" **Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates jederzeit in einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

II. Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche von den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-6871 Wecker, 2, Zone d'Activité Op Huefdreich nach L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3, erster Absatz der Satzung abgeändert, um nunmehr folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates jederzeit in einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen um 10.30 Uhr.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: U. TRUPPEL, R. WEILER, B. FLOENER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 juillet 2013. Relation: GRE/2013/2786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 10. Juli 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013096427/63.

(130116348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Twiga Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.063.

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TWIGA PRIVATE S.A. SPF", ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 169063), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1628 du 28 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Roselyne Candido, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lucile Wernert, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Dissolution anticipée de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société «TWIGA PRIVATE S.A. SPF».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. CANDIDO, C. RACOT, L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8489. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013096477/57.

(130116051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den einunddreißigsten Mai.

Vor der unterzeichnenden Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts Yapital GmbH, mit Sitz in Am Stadtrand 54, D-22047 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 117675,

hier vertreten durch Herrn Gregor BERKE, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, rechtmäßig ausgestellt durch die Herren Andreas TIEMANN und Michael MAAS, in Hamburg am 25. April 2013.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin "ne varietur" unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat die unterzeichnende Notarin, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleinaktionärin von der Gesellschaft YAPITAL Financial A.G., eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 167.278 (die "Gesellschaft"). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 1. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 969 vom 14. April 2012. Die Gesellschaftssatzung wurde erstmals abgeändert durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 13. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2104 vom 24. August 2012, sowie zuletzt durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 18. Januar 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 742 vom 27. März 2013.

Die Alleinaktionärin, vertreten wie vorbezeichnet, in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionärin der Gesellschaft, ersuchte die Notarin ihre folgenden Beschlüsse festzustellen:

Erster Beschluss

Die Alleinaktionärin beschloss, das Grundkapital der Gesellschaft um eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000.-) anzuheben, um es von seinem derzeitigen Betrag von einer Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000.-), eingeteilt in hundertfünfzigtausend (150.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10.-), auf den Betrag von drei Millionen Euro (EUR 3.000.000.-) durch die Ausgabe von hundertundfünfzigtausend (150.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10.-) zu erhöhen, wobei diese neuen Aktien über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Die hundertfünfzigtausend (150.000) neuen Aktien werden ausgegeben zusammen mit einem Emissionsagio in Höhe von sieben Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 7.500.000.-).

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erklärte die Gesellschaft Yapital GmbH, vertreten wie zuvor genannt, die hundertfünfzigtausend (150.000) neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen und zusammen mit einem Emissionsagio vollständig einzubezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von neun Millionen Euro (EUR 9.000.000.-).

Daraufhin beschloss die Alleinaktionärin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und hundertfünfzigtausend (150.000) neue und vollständig einbezahlte Aktien an die Alleinaktionärin auszugeben und dieser zuzuteilen.

Der Nachweis der Einzahlung des Betrages in Höhe von neun Millionen Euro (EUR 9.000.000.-) wurde gegenüber der Notarin in Form eines Bankzertifikates erbracht, welche Notarin feststellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 6. Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft neugefasst und lautet fortan wie folgt:

" Art. 6. Kapital und Aktien (Absatz 1). Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt drei Millionen Euro (EUR 3.000.000.-) und ist eingeteilt in dreihunderttausend (300.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10.-)."

100335

Dritter Beschluss

Aus dem Betrag des Emissionsagios werden hundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000.-) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr viertausendsiebenhundert Euro (EUR 4.700.-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung, hat der Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, zusammen mit der beurkundenden Notarin die vorliegende Urkunde unterschreiben.

Signé: G. Berke et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. LAC/2013/25302. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096516/68.

(130116699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Circle K Asia, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.643.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June,

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Circle K Asia, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 177.643 (the "Company").

There appeared:

Couche-Tard Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly constituted and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 6,517,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 168.586; and

Circle K Sunkus Co. Ltd., a corporation organized and existing under the laws of Japan, having its principal office at 1 Amaikegotanda, Inazawa-shi, Aichi-ken, registered with Nagoya Regal Affairs Bureau, under number 1800-01-085915;

(the "Shareholders").

here represented by Mr Sonia BELLAMINE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 100 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The Shareholders through their proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Subsequent amendment to the article 5 of the articles of association of the Company to reflect the transfer of the registered office; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders the following resolutions have been taken:

100336

First resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from its current address 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 5, rue Heienhaff, on the first floor (Wing A - Suite 1A), L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of June 1st, 2013.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution it is resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Circle K Asia, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 25.000 USD, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.643 (la «Société»).

Ont comparu:

Couche-Tard Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 6.517.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.586; et

Circle K Sunkus Co. Ltd., une société organisée et existant selon les lois du Japon, ayant son siège social au 1 Amai-kegotanda, Inazawa-shi, Aichi-ken, immatriculée auprès du Nagoya Regal Affairs Bureau sous le numéro 1800-01-085915, (les "Associés"),

ici représentées par Sonia BELLAMINE, avocate à la cour résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 100 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

Les Associés représentés par leur mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société;
 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social;
- et
3. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5, rue Heienhaff, premier étage (Aile A - Suite 1A), L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1^{er} juin 2013.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 900,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sonia BELLAMINE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2632. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096713/117.

(130117862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

CVCI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.062.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.052.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of May.

Before Us, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Eurasian Brewery Holdings Limited, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 26, New Street, GB-JE2 3RA Jersey and registered under number 91643,

hereby represented by Mr Pius LIEW, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 24th, 2013, (the „Sole Shareholder“).

The said proxy signed „ne varietur“ by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of CVCI Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 135.052 and incorporated on 14 December 2007 pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), published on 23 April 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1001 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 9th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 394 of February 28, 2011.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. To transfer the registered office from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 11, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. To amend article 3 of the Company's articles of incorporation as to reflect the above resolution to read as follows:

« **Art. 3. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by the decision of the board of managers.

....»

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, to 11, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend the provision of the first and the second paragraph of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by the decision of the board of managers.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eurasian Brewery Holdings Limited, une société constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à 26, New Street, GB-JE2 3RA Jersey et enregistrée sous le numéro 91643,

représentée aux fins des présentes par Mr Pius LIEW, employé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 24 mai 2013 («l'Associé Unique»).

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de CVCI Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 135.052, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 décembre 2007, publié le 23 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1001 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 394 du 28 février 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Transférer le siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, au 11, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Modification de l'article 3 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante.

«Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.
....»

3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, au 11, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier et deuxième alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante.

«Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Liew et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. LAC/2013/25944. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096789/106.

(130118007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

European Society of Veterinary Dermatology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.594.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Mr. Luc BECO, Doctor of Veterinary Medicine, residing at Avenue Professeur Henirjean, 15, 4900 Spa, Belgium, here represented by Ms. Nellie ESPARZA, Lawyer, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, requests the notary executing, to draw up the following Articles of Incorporation of a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "EUROPEAN SOCIETY OF VETERINARY DERMATOLOGY S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The company's main purpose is the provision of any services, project management, advice, commercial activities and assistance in the field of organizations of events, congresses, forums, competitions or any other kind of event linked to the veterinary dermatology both in Luxembourg and abroad.

The purpose of the Company may also be the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplish these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Social capital. The Company's subscribed social capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500,-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units having a nominal value of ten euros (EUR 10) per corporate unit.

Art. 6. Amendments to the social capital. The social capital may be changed at any time by a decision of the sole member or by decision of the member meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each corporate unit entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 8. Indivisible corporate units. Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, and only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of corporate units. In case of a sole member, the company's corporate units held by the sole member are freely transferable.

In case of plurality of members, the transfer of corporate units inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the members who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of corporate units among the members.

The transfer of corporate units mortis causa to third parties must be accepted by the members who represent three quarters of the rights belonging to the surviving members.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of corporate units. The Company shall have power to acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own social capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole member or the general meeting of the members. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the members. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members will not terminate the Company to an end.

For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be members. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the members, adopted by members owning more than half of the social capital.

The general meeting of the members may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one manager or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (email) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the members. An annual general meeting of the member(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the member(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) members, resolutions of member(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the members. In this case, each member shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Members' voting rights, Quorum and Majority. The sole member assumes all powers conferred to the general meeting of the members.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of corporate units, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his corporate units quota. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the social capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the members owning at least three quarters of the Company's social capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial Year. The company's financial year starts on the 1 January and ends on 31 December.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal social capital. The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/their corporate unit holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor-external auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) members. An external auditor needs to be appointed whenever the exception provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the two hundred and fifty (1,250) corporate units have been subscribed by the sole shareholder Mr. Luc BECO, prenamed and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 183 of the law on commercial companies of September 18th 1933 have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole member representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

(1) The number of managers is set at three (3). The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Luc BECO, Doctor of Veterinary Medicine, born on the 23rd July, 1962 in Verviers (Belgium), residing at Avenue Professeur Henirjean, 15, 4900 Spa, Belgium, is appointed as Manager.

- Ms. Claudia Susanne NETT-METTLER, Doctor of Veterinary Medicine, born on the 9th December, 1970 in Zollikon ZH (Switzerland), residing at Weltstrasse 15, 8702 Zollikon, Switzerland, is appointed as Manager.

- Ms. Susan PATERSON, Doctor of Veterinary Medicine, born on the 25th May, 1959 in Crewe, Cheshire (United Kingdom), residing at 35 Delahays Drive, Hale, Altrincham, Cheshire, WA15 8DR, United Kingdom.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one manager.

(2) The registered office is established at L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the same appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Luc BECO, Docteur en Medicine Veterinaire, Belge, demeurant à Avenue Professeur Henirjean, 15, 4900 Spa, Belgique,

ici représenté par Madame Nellie ESPARZA, Juriste, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant es-qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «EUROPEAN SOCIETY OF VETERINARY DERMATOLOGY S.à r.l.» (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet principal de la société est la fourniture de tous les services, gestion de projet, les conseils, les activités commerciales et d'assistance dans le domaine des organisations d'événements, congrès, forums, concours ou tout autre type d'événement lié à la dermatologie vétérinaire tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés, il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Les héritiers, créanciers ou autres ayants droits ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société et signée par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un

projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes- Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Luc BECO, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

(1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3). Sont nommés Gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc BECO, Docteur en Médecine Vétérinaire, né le 23 juillet 1962 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à Avenue Professeur Henirjean, 15, 4900 Spa, Belgique, est nommé comme Gérant.

- Madame Claudia Susanne NETT-METTLER, Docteur en Médecine Vétérinaire née le 9 décembre 1970 à Zollikon ZH (Suisse), demeurant professionnellement à Avenue Professeur Henirjean, 15, 4900 Spa, Belgique, est nommée comme Gérant.

- Madame Susan PATERSON, Docteur en Médecine Vétérinaire, née le 25 mai 1959 à Crewe, Cheshire (Grande Bretagne), demeurant professionnellement à 35 Delahays Drive, Hale, Altrincham, Cheshire, WA15 8DR, Grande Bretagne, est nommée comme Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

(2) Le siège social de la société est établi à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. ESPARZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096852/367.

(130118155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

CVI AA Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.581.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVI AA Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CVI AA Lux Finance S.a r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (*faute grave*) or wilful misconduct (*faute intentionnelle*); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by CVI AA Lux Master S.à r.l. as aforementioned, for a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is equivalent to the amount of fifteen thousand two hundred twenty-three Euro and forty Cent (EUR 15,223.40).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVI AA Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes Madame Cécile GADISSEUR.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente)

relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CVI AA Lux Finance S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par CVI AA Lux Master S.à r.l. susmentionné, pour un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

La somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) correspond à la somme de quinze mille deux cent vingt-trois Euros quarante Cent (EUR 15,223.40).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2013. LAC/2013/30578. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096790/345.

(130117619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

DB Capital Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.399.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh day of June,
Before Maître Roger Arrensдорff, public notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) DB Valoren S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.379 (hereafter referred to the "Shareholder 1"),

hereby represented by Mrs. Vanessa Morolli, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, duly mandated by a power of attorney as of June 17, 2013.

2) German American Capital Corporation, a corporation incorporated and existing under Maryland laws having its principal place of business at 60 Wall Street, New York, NY 10005 and its registered office at The Corporation Trust Incorporated, 300 East Lombard Street, Baltimore, Maryland 21202, registered with the Maryland Department of Assessments and Taxation, under number D00346007 (hereafter referred to the "Shareholder 2" and together with Shareholder 1 referred to as the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs. Vanessa Morolli, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, duly mandated by a power of attorney as of June 17, 2013.

A copy of such powers of attorney, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, representing the Shareholders of DB Capital Investments S.à r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B178.399, incorporated by a deed received by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg on June 13, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company") and the entire subscribed capital of the Company, requested the undersigned notary to state that:

I. the Shareholders represent the full amount of the corporate capital of USD 26,300,000.- (twenty six million three hundred thousand US Dollar) of the Company;

II. the Shareholders intend to pass resolutions on the following items:

Agenda

1. Decrease of the corporate capital by the redemption and cancellation of 130,000 (one hundred thirty thousand) shares with a par value of USD 10.- (ten US Dollar) belonging to DB Valoren S.à r.l. ("DBV");
2. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital reduction;
3. Any other business.

First resolution

The Shareholders decided to decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,300,000.- (one million three hundred thousand US Dollar) by the redemption and cancellation of 130,000 (one hundred thirty thousand) shares with a par value of USD 10.- (ten US Dollar) belonging to DBV.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholders decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at USD 25,000,000.- (twenty five US Dollar) represented by 2,500,000 (two million five hundred thousand) ordinary shares in registered form with a par value of USD 10.- (ten US Dollar) each (the "Shares")."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 1,960.- (one thousand nine hundred sixty Euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 1,300,000.- (one million three hundred thousand US Dollar) is valued at EUR 974,432.52 (nine hundred seventy-four thousand four hundred thirty-two euro fifty-two cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) DB Valoren S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.379 (ci-après désigné l'«Actionnaire 1»),

Ici représenté par Mademoiselle Vanessa Morolli, résidant professionnellement à 20, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 juin 2013,

2) German American Capital Corporation, une corporation constituée et existant sous les lois du Maryland, ayant son établissement principal à 60 Wall Street, New York, NY 10005 et son siège social à The Corporation Trust Incorporated, 300 East Lombard Street, Baltimore, Maryland 21202, immatriculée auprès du Maryland Department of Assessments and Taxation, sous le numéro D00346007 (ci-après désigné l'«Actionnaire 1») et ensemble avec l'Actionnaire 2 désignés les «Actionnaires»),

Ici représenté par Mademoiselle Vanessa Morolli, résidant professionnellement à 20, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 juin 2013,

Une copie desdites procurations, signées ne varietur par la personne représentant les comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront jointes au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentant les associés de DB Capital Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B178.399, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après dénommé «Société»), et le capital intégralement souscrit de la Société, a requis le notaire soussigné de constater que:

I. Les Associés représentent l'intégralité du capital social de USD 26.300.000,- (vingt six millions trois cents mille dollars américains) de la Société;

II. Les Associés envisagent de prendre des résolutions sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société par le rachat et l'annulation de 130.000 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) appartenant à DB Valoren S.à r.l. («DBV»);

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter la réduction du capital social planifiée;

3. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 1.300.000,- (un million trois cents mille dollars américains) par le rachat et l'annulation de 130.000 (cent trente mille) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) appartenant à DBV.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, les Associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à USD 25.000.000,- (vingt cinq millions de dollars américains) représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cents mille) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune (les «Parts»).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 1.960,- (mille neuf cent soixante euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 1.300.000,- (un million trois cent mille Dollars américains) est évalué à la somme de EUR 974.432,52 (neuf cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-deux euros cinquante-deux cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 28393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096800/126.

(130117366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

First Climate Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.808.

Mitteilung der Gesellschafter vom 07. Juni 2013

Wie den Gesellschaftern durch Rücktrittsschreiben mitgeteilt und mit Kenntnisnahme der Generalversammlung per Protokoll vom 07. Juni 2013, haben sich die folgende Änderungen im Verwaltungsrat der Gesellschaft ergeben:

- Herr Markus Hüwener, Mitglied des Verwaltungsrats, geboren am 20. Juli 1962 in Deutschland (Bochum), geschäftlich ansässig in Industriestraße 10, D-61118 Bad Vilbel, legt mit Wirkung zum 07. Juni 2013 sein Mandat nieder; sowie

- Herr Urs Brodmann, Mitglied des Verwaltungsrats, geboren am 17. März 1969 in der Schweiz (Adliswil), geschäftlich ansässig in Stauffacherstraße 45, CH-8004 Zürich, legt mit Wirkung zum 07. Juni sein Mandat nieder; sowie

- Herr Ralph Brödel, Mitglied des Verwaltungsrats, geboren am 05. August 1966 in Deutschland (Mannheim), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, legt mit Wirkung zum 07. Juni 2013 sein Mandat nieder;

Aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafter vom 07. Juni 2013 haben sich folgende Änderungen im Verwaltungsrat der Gesellschaft ergeben:

- Herr Willibrord Ehes, geboren am 12. April 1963 in Deutschland (Zeltingen-Rachtig), geschäftlich ansässig in 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 07. Juni 2013 zum Verwaltungsratspräsident der Gesellschaft für 6 Jahre ernannt; sowie

- Herr Dr. Hartmut Rothacker, geboren am 10. Mai 1955 in Deutschland (Stuttgart), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 07. Juni 2013 zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft für 6 Jahre ernannt; sowie

- Herr Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in Deutschland (Trier), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 07. Juni 2013 zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft für 6 Jahre ernannt; sowie

- Herr Pierre Weimerskirch, geboren am 23. April 1964 in Luxembourg, geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 07. Juni 2013 zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft für 6 Jahre ernannt.

Référence de publication: 2013096862/30.

(130117282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Earth Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 178.597.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of June.

Before the undersigned, maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting Earth Topco 1, a foundation company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in the municipality of Amsterdam, the Netherlands,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (società à responsabilità limitata), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Earth Holdco 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A shareholder register shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request. Any manager of the Company is authorised to update and sign the shareholder register in order to reflect the changes relating to the shareholding of the Company.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty- four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions if the number of shareholder does not exceed twenty-five (25) and it is decided not to hold the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December two thousand thirteen.

Subscription and Payment

Stichting Earth Topco 1, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500),

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Joost Anton Mees, company director, born on 27 September 1978 in Delft (the Netherlands), with professional address at 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg; and
 - Robert van't Hoeft, company director, born on 13 January 1958 in Schiedam (the Netherlands), with professional address at 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is located at 63, Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de juin,

Par devant le soussigné maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Earth Topco 1, une fondation régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe dans la commune d'Amsterdam, Pays-bas,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Earth Holdco 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. Tout gérant de la Société est autorisé à mettre à jour et à signer le registre des associés afin de refléter tout changement concernant l'actionariat de la Société.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).**8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle, soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés si le nombre d'associé n'est pas supérieur à vingt-cinq (25) et qu'il a été décidé de ne pas tenir d'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

100364

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre deux mille treize.

Souscription et Libération

Stichting Earth Topco 1, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Joost Anton Mees, directeur, né le 27 septembre 1978 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg; et

- Robert van't Hoeft, directeur, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 63, Boulevard Prince Félix, L 1513 Luxembourg, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataires de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013096812/479.

(130118016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Douyam S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6990 Hostert, 10, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 178.575.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Houyam HADDOU, gérante de société, née le 24 juillet 1981 à Khémisset (Maroc), demeurant à L-3569 Dudelange, 77, rue Tattenberg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques ou non alcooliques, lounge-bar. De plus elle pourra faire de la petite restauration et organisation de soirée.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «DOUYAM S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées dans les formes et sous les conditions d'agrément prévues par la loi.

Art. 7. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contracte(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915, s'appliquent, ainsi que la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par Madame Houyam HADDOU, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, versements, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Résolutions prises par la constituante:

1) Le siège social de la société est fixé à L-6990 Hostert, 10, rue Principale.

2) Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Damans FERNANDEZ VERAS, gérante, née le 1^{er} janvier 1966 à Santo Domingo, République Dominicaine, demeurant à 45, rue de Bonnevoie, L-5950 Itzig.

3. Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Houyam HADDOU, gérante de société, née le 24 juillet 1981 à Khémisset (Maroc), demeurant à L-3569 Dudelange, 77, rue Tattenberg.

3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Haddou et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2013. LAC/2013/30890. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096809/94.

(130117283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of July;
before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "G-Herrenstr. Hagen S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 126.439 incorporated on 27 March 2007 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1115 of 9 June 2007.

The meeting was presided by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all one hundred (100) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

- Amendment of first paragraph of article 10 of the articles of association of the Company so as to provide for the possibility to revoke managers with or without cause, so as to read as follows:

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term

of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to amend first paragraph of article 10 of the articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at eight hundred euros (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was executed in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de juillet,
par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de «G-Herrenstr. Hagen S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.439, constituée le 27 mars 2007 suivant un acte reçu du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1115 du 9 juin 2007.

L'assemblée a été présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que la totalité des cent (100) parts sociales émises de la Société était représentée à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir pris connaissance de l'ordre du jour au préalable, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification du premier paragraphe de l'article dix des statuts de la Société comme suit:

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

Après délibération, l'assemblée a pris la décision suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article dix des statuts tels qu'il figure à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à huit cents euros (EUR 800.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

100368

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31086. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013096896/85.

(130117278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

CMP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 164.053.890,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.946.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013093169/11.

(130113849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

G-Brands.1946, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.899.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2013 que Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg et demeurant professionnellement à Luxembourg, 26/28 rives de Clausen L-2165 a été cooptée à la fonction d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096895/13.

(130118191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

C-Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. DEFOURNY

GERANTE

Référence de publication: 2013093103/11.

(130114393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

European Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Jean-Jacques Josset / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2013093226/12.

(130114219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.
